

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 17 JANVIER 2017 à 20 H 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Absents : 1

Exclus : 0

L'an deux mille dix-sept, le 17 Janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire.

Date de la convocation : 9/01/17

Date d'affichage : 9/01/17

Présents : MM. BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BLANC, BOYER, CALAS, LUX, PIQUETTE, PETIT, de SAINT DENIS,

Absente : Mme SEBASTIAN qui a donné pouvoir à Mme BENETTI

Secrétaire de séance : Mireille BENETTI

La séance est ouverte à 20 H 40 et Madame BENETTI donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2016 qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le maire souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour :

- recensement 2017 de la population : choix de l'agent recenseur,
- achat d'un copieur pour la Mairie : demande de subvention.

I – Sujets soumis à délibération :

2017-1 : CREATION D'UN ESPACE D'ACTIVITES ASSOCIE A L'ECOLE ET AU CENTRE DE LOISIRS : VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire rappelle aux élus la nécessité de créer un espace d'activités associé à l'école et au centre de loisirs.

Il rappelle également que le projet a été à l'ordre du jour de plusieurs réunions du Conseil Municipal, le C.A.U.E ayant apporté sa collaboration et Monsieur GUILBERT, Architecte, ayant été missionné en qualité de maître d'œuvre.

Monsieur le Maire indique que le coût total du projet est de 571.758,00 € TTC, soit 476.465,00 € HT, somme qui sera financée de la manière suivante :

- Subvention Etat (D.E.T.R).....	149.939,50 €
- Subvention Conseil Départemental H-Garonne.....	135.939,50 €
- C.A.F	95.293,00 €
- F.C.T.V.A	75.095,65 €
- Autofinancement.....	<u>115.490,35 €</u>
	571.758,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil donne à l'unanimité son accord pour la création d'un espace d'activités associé à l'école et au centre de loisirs pour un montant de 571.758,00 € TTC.

Donne à l'unanimité tout pouvoir à Monsieur le Maire pour demander les subventions à l'Etat, au Conseil Départemental et à la Caisse d'Allocations Familiales.

2017-2 : RECENSEMENT 2017 DE LA POPULATION : CHOIX DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune de Préserville s'effectuera du 19 Janvier au 18 Février 2017.

Il indique qu'à ce titre, Madame Laurence TANGOLETTO a été désignée coordonnateur par arrêté municipal en date du 25 Juillet 2016.

Il propose de désigner en qualité d'agent recenseur Madame Laura HENRIQUES.

Monsieur le Maire indique que l'Etat versera à la commune la somme de 1.350,00 € correspondant à sa participation financière aux travaux engagés pour préparer et réaliser l'enquête de recensement et propose d'allouer l'intégralité de cette somme à Madame Laura HENRIQUES en sa qualité d'agent recenseur.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

2017-3 : TERRES DU LAURAGAIS – ELECTION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE ET DE SON SUPPLEANT

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale et conformément à l'arrêté Préfectoral en date du 12 Décembre 2016, la fusion des communautés de communes « Cœur Lauragais », « Cap Lauragais » et « Co.Laur.Sud » a eu lieu le 1^{er} Janvier 2017 et a entraîné la création de la nouvelle communauté de communes « Terres du Lauragais ».

Afin que « Terres du Lauragais » puisse installer son organe délibérant, il convient que chaque commune membre procède à l'élection des délégués communautaires et le cas échéant, des suppléants.

Selon arrêté préfectoral en date du 16 Décembre 2016, le nombre de sièges de conseillers communautaires revenant à Préserville est d'un délégué titulaire et de son suppléant.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter à bulletin secret.

Sont élus à l'unanimité des présents et représentés :

- Mr Patrick de PERIGNON en qualité de délégué titulaire,
- Mr J-Claude BOUISSOU en qualité de délégué suppléant.

2017-4 : ACHAT D'UN COPIEUR POUR LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le copieur de la Mairie est ancien et ne fonctionne plus correctement ; il doit être remplacé dans les meilleurs délais.

Une opération d'investissement N° 197 intitulée « Achat d'un copieur » a été prévue sur le budget 2016. Après avoir étudié plusieurs propositions, Monsieur le Maire propose d'accepter le devis en date du 16 Janvier 2017 de la Société RICOH pour un montant de 2.259,00 € HT, soit 2.710,80 € TTC.

Une aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne sera demandée pour l'acquisition dudit matériel.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

II – Informations diverses :

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES DIFFERENTES COMMISSIONS :

→ Commission urbanisme :

Monsieur BOUISSOU indique qu'il n'y a rien à signaler à ce jour depuis le dernier Conseil Municipal.

→ Commission culture :

Madame BENETTI indique qu'une commission culture se tiendra le 28 Janvier 2017 à 17 Heures. Le même jour à 20 h 30 "L'enharmonie" (musique classique) se produira à la salle de la Fontaine.

→ Commission jeunes :

Monsieur PELISSE indique qu'il n'y a rien à signaler à ce jour depuis le dernier Conseil Municipal.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 :

La commission finance s'est réunie le 16 Janvier 2017.

Sur la base de travail du "grand livre provisoire 2016", la commission propose pour l'année 2017 :

- une augmentation de 1,5 % des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti. La taxe sur le foncier non bâti n'augmentera pas,
- de fixer le montant de la Taxe pour l'Assainissement Collectif à la somme de 6.000,00 €,
- de fixer le montant de la redevance assainissement à 0,55 € le m3 d'eau consommée et la taxe forfaitaire annuelle à 65,00 €,
- investissement 2017 proposé:
 - * création d'un espace d'activités associé à l'école et au centre de loisirs,
 - * columbarium,
 - * projecteur cinéma,
 - * sonorisation,
 - * crépis sur le mur du cimetière,
 - * Radars/panneaux d'information,
 - * vidéo surveillance pour l'école dans le cadre du plan vigipirate.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 16 Décembre 2016, les élus ont donné à la majorité un avis favorable pour un recours contre l'arrêté de fusion des intercommunalités "Cap Lauragais", "Coeur Lauragais" et "Co.Laur.Sud". Un avocat a été consulté à cet effet. Après une première étude du dossier celui-ci n'a pas relevé d'éléments déterminants à l'encontre de la fusion. Monsieur le Maire a donc contacté les différentes communes opposées à ce projet qui n'ont majoritairement pas souhaité tenter une procédure.

- Création d'un espace d'activités associé à l'école et au centre de loisirs : Monsieur le Maire souhaite que cette infrastructure puisse être utilisée sans exclusivité. Madame BENETTI demande en son nom et celui de Madame SEBASTIAN qui lui a donné pouvoir, qu'un règlement très précis soit mis en place afin de réglementer les périodes d'utilisation de cette aire qui ne doit pas être réservée uniquement à un usage scolaire ou périscolaire mais doit correspondre aux attentes de chacun. Elle propose que la « commission jeunesse » se réunisse en temps utiles à cet effet pour en discuter de façon très précise.
- L'ancien copieur et un échafaudage non utilisé à la salle de la Fontaine seront mis en vente sur le « bon coin »,
- Salle de la Fontaine :
 - Madame BENETTI indique que le mur dans le hall de la cuisine est abîmé, rappelle qu'il est nécessaire pour une meilleure sécurité de mettre des bandes sur les baies vitrées, demande que des cendriers soient posés à l'entrée de la salle et de mettre en place un système pour bloquer les portes d'entrée en cas de vent,
 - Monsieur BOYER demande qu'un store soit placé sur les vitres de la salle côté sud pour réguler la température les journées ensoleillées,
 - Monsieur PELISSE indique que la signalisation de la salle de la Fontaine à l'entrée du village en arrivant de Lauzerville est insuffisante. Il conviendrait de mettre des panneaux plus grands.
- Monsieur BARTHERE :
 - * Regrette qu'en cette période de transition, la communauté de communes n'ait pas organisé de commission voirie depuis le mois d'Avril 2016,
 - * Indique que le curage des fossés Chemin de Barthechave et chemin de la Riviere devrait se faire dans le courant du mois de Septembre 2017 ,
 - * Peut-on prévoir les travaux sur la voirie Chemin de l'Ecole sur le budget primitif 2017 ?
 - * Signale un problème de chauffage à l'école : une intervention va être demandée à la Société ALIBERT,
 - * Rappelle que la location et l'utilisation de la salle des fêtes route de Lauzerville est exclusivement réservée à l'usage des habitants de Préserville. Il convient de mettre en place des sanctions sur le règlement de cette salle en cas de non-respect de cette clause.
- Monsieur de SAINT DENIS indique que certains lampadaires sur la place du village, autour de la salle de la Fontaine et chemin du Moulin ne fonctionnent pas. Monsieur le Maire va demander une nouvelle intervention au S.D.E.H.G,
- Monsieur BOUISSOU rappelle qu'il convient de faire une demande écrite au S.D.E.H.G pour l'enfouissement d'une ligne électrique au « Coin du Loup »,
- Prochains conseils municipaux : le Jeudi 16 Février 2017 à 20 H 30 et le Mardi 21 Mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 H 45.